

Conseil de Ville du jeudi 9 février 2017



MOTION

Davantage de sécurité sur le chemin de l'Oiselier

Dans notre interpellation déposée sous la forme d'une question écrite le 10.11.2016, nous relevions que la construction du nouveau trottoir depuis l'école primaire jusqu'aux halles de gymnastique de l'Oiselier ne résolvait qu'en partie la problématique de la sécurité sur cette rue. En effet, un point noir subsiste, soit le tracé allant de la croisée « Halles du Banné / chemin du Lomont » jusqu'à l'intersection où aboutira le nouveau trottoir.

Eu égard à cette problématique, il faut relever que l'itinéraire Pédibus recommandé, passant par derrière la tribune du stade de football, n'est pas propice aux accompagnants avec poussettes ou autres moyens similaires. Le même constat est valable pour le cheminement Pédibus arrivant de la Rue St-Michel et aboutissant sur le chemin de l'Oiselier.

Beaucoup de facteurs ont modifié les conditions de circulation dans ce secteur au cours de ces dernières années soit :

- ° la forte utilisation des halles de gymnastique de l'Oiselier,
- ° la construction de l'école primaire,
- ° le passage d'une ligne du TUB.

De plus et très logiquement, un accroissement de la circulation est constaté puisque certains habitants des lotissements des Pâles et de l'Oiselier 1 l'empruntent régulièrement. Et il est très vraisemblable que l'aménagement de la nouvelle zone de construction de l'Oiselier 2 amènera encore un flux plus important de voitures sur cette route, démunie d'un trottoir sur son intégralité.

Nous demandons dès lors au Conseil Municipal d'entrer en matière avec cette motion et d'entreprendre les démarches nécessaires pour permettre aux utilisateurs (piétons, cyclistes) de pouvoir se déplacer sur cette rue avec davantage de sécurité.

Pour le groupe PDC-JDC
Jean Farine



Engagement et compétences